



## - PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 16 SEPTEMBRE 2024 -

### COMMUNE DE PLOUGOURVEST

#### Compte-rendu des différentes commissions communales et extra communales

Monsieur le maire et les élus ont fait le point sur les différentes commissions extra-communales

- Réunion communautaire sur ACTIMOB : Sylvie LE FOLL expose aux membres du Conseil, l'utilisation d'Actimob sur le territoire communautaire où un camion aménagé va circuler, à titre expérimental jusqu'à août 2025, pour proposer aux administrés différents services (assurance, couturière...). Ce véhicule viendra sur Plougourvest et sera stationné sur le parking - Place de l'Eglise.

#### Situation de travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours de la commune :

- L'été s'est bien déroulé sur la commune, aucun incident n'a été constaté.
- Les travaux d'électricité et de chauffage à la Mairie sont terminés avec la mise en place d'un éclairage LEDS et chauffage à basse consommation.
- Il y a eu la réception des travaux concernant l'aménagement des abords du Pouldu
- Installation d'une nouvelle pompe à chaleur et chauffe-eau au Pôle enfance
- Le pump track s'est ouvert le 20 août avec la venue de la sous-préfète. Des dégâts de sangliers ont été constatés.
- La commune a perçu la somme de 140 818€ dans le cadre du Fonds de compensation de la TVA des dépenses réalisées en 2023.

#### CCPL : modification statutaire relatif à l'action sociale d'intérêt communautaire,

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé de modifier les statuts de la CCPL à travers l'évolution de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » en y déclarant comme étant d'intérêt communautaire :

- La création et la gestion de multi-accueils de 24 places maximum dans les communes de moins de 3 500 habitants.
- Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).
- La « Gestion d'un RPE (Relais Petite Enfance) »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuvent la modification statutaire de la CCPL.

#### 1- CCPL : Projet des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Monsieur le Maire précise que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ». Monsieur le Maire précise que des zones doivent être définies et devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

Ainsi, après débat, il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

- **Modalités de concertation** : Mise à disposition de la salle du Conseil Municipal avec carte communale
- **Modes de publicité** : Presse, Site Internet, Bulletin Municipal, Panneau-Pocket
- **Modes de recensement des remarques** : Recueil des Observations et Remarques via un Registre disponible en Mairie, Mail ou Courrier postal
- **Période de concertation** : Samedi 05 octobre au Samedi 26 octobre 2024

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents, arrêtent les zones d'accélération sur les énergies suivantes sur l'ensemble de la commune :

- Solaire Photovoltaïque au sol,
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières,
- Solaire Thermique au sol au sol,
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières,
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step),

- Biomasse (y compris biocarburants),
- Géothermie (y compris PAC géothermique),
- Pompes à chaleur aérothermique,
- Valorisation de l'énergie fatale (chaud ou froid) et du gaz de mine,
- Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération.

### **Syndicat des eaux de Pont An Ilis : Rapport annuel sur le prix et qualité de l'eau potable et SPANC en 2023**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'approuver le rapport sur le prix et qualité de l'eau potable et le rapport SPANC 2023. Les rapports seront également consultables en mairie et site internet.

### **Ecole Notre-Dame : Subvention dans le cadre d'un projet théâtre,**

Suite à la demande écrite de l'APEL, OGEC et le directeur de l'Ecole Notre Dame pour l'accompagnement de la commune à l'organisation de 12 semaines d'intervention de la troupe Didascalie de Landivisiau auprès de l'ensemble des élèves de l'Ecole, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'accorder une aide financière à l'APEL à hauteur de **2 500€** dans le cadre de l'apprentissage de cours de théâtre. Cette participation financière sera versée en février 2025.

### **Sollicitation d'une subvention dans le cadre du Pacte Finistère 2025-2026- Volet 2 du Conseil Départemental du Finistère,**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, le Pacte Finistère 2030 du Conseil Départemental du Finistère qui s'articule autour de 4 volets. Le Pacte Finistère 2030 simplifie les démarches administratives et est basé sur la confiance des collectivités. Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de présenter un projet pour 2025 dans le cadre du volet 2 sur les Travaux de réhabilitation extérieure et intérieure du dernier commerce de la commune.